

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AMAZONE GOLD » en abrégé « AG »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE  
7IEME TRANCHE, Lot 2692, Ilot 227

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/05/2023, et enregistrés au CEPICI le 22/05/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMAZONE GOLD » en abrégé «  
AG »

Objet : - Prospection minière ;  
- Recherche minière ;  
- Exploitation minière ;  
- Exploitation de carrières.  
Et pour la réalisation de l'objet social :  
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.  
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.  
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.  
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée  
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE  
7IEME TRANCHE, Lot 2692, Ilot 227

Dirigeant(s) M OUATTARA SOULEYMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-05915 du 01/06/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39878/GTCA/RC/2023 du 01/06/2023

